Docu 36776 p.1

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juin 2008 relatif à la composition de la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française

## A.Gt 14-07-2011 M.B. 17-08-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, notamment l'article 5;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation

équilibrée d'hommes et femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juin 2008 relatif à la composition de la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire;

Après délibération,

Arrête:

- **Article 1**er. L'article 1 er de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juin 2008 relatif à la composition de la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, est modifié comme suit :
- 1. au 1°, b), les termes « Christian MAROY » sont remplacés par les termes « Vincent DUPRIEZ »;
- 2. au 1°, f), les termes « Brigitte CORNELLE » sont remplacés par les termes « Geneviève CATTIEZ »;
- 3. au 1°, g), les termes « Alain DISEUR » sont remplacés par les termes « Alain SCANDOLO »;
- 4. au 2°, a), les termes « Alfred PIRAUX » sont remplacés par les termes « Odette FERON »;
- 5. au 3°, d), les termes « Jacques VANDENSCHRICK » sont remplacés par les termes « Guy SELDERSLAGH ».

## **Article 2.** - L'article 2 de l'arrêté précité est modifié comme suit :

- 1. au 1°, b), les termes « Jacques GREGOIRE » sont remplacés par les termes « Benoît GALAND »;
- 2. au 1°, c), les termes « Vincent CARETTE » sont remplacés par les termes « Anne VAN HAECHT »;
- 3. au 2°, a), les termes « Bernard DUPONT » sont remplacés par les termes « Pierre ERCOLINI »;
- 4. au 2°, c), les termes « Didier DESTATTE » sont remplacés par les termes « Jeanine GOEDER »;
- 5. au 3°, a), les termes « Gérard BOUILLOT » sont remplacés par les termes « Etienne DESCAMPS »;
- 6. au 3°, b), les termes « Jean-François DELSARTE » sont remplacés par les termes « Emmanuelle HAVRENNE »;



Docu 36776 p.2

7. au 3°, c), les termes « Maryse HUPEZ-DESCAMPS » sont remplacés par les termes « Eric DAUBIE ».

- Article 3. Le présent arrêté abroge l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 mai 2011 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 juin 2008 relatif à la composition de la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française.
- **Article 4.** Les points 4 et 5 de l'article 1<sup>er</sup> et les points 3, 4, 5, 6 et 7, de l'article 2 entrent en vigueur le 6 mai 2011.
- **Article 5.** Le Ministre qui a l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 14 juillet 2011.

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, Mme M.-D. SIMONET

